

« 4C2 »
SAS, société par actions simplifiée
au capital de 1 000,00 €
Siège social : 222 PLACE ERNEST GRANIER 34000
Montpellier
R.C.S. de MONTPELLIER 980 533 400

Procès-Verbal en date du 17 février 2026

ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES
--

Le mardi dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures,

les actionnaires de la société 4C2 se sont réunis en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au 222 PLACE ERNEST GRANIER 34000 Montpellier siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Frédéric Paul Patrick Couriol dirigeant(e) de la société.

Décisions

DECISION N°1

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur Davy Lucas de ses fonctions de directeur général, avec effet à compter de ce jour. Ils lui donnent quitus entier et définitif pour l'ensemble des actes accomplis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Les actionnaires confèrent tous pouvoirs à Frédéric Paul Patrick Couriol, président de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées. Cette décision est adoptée à l'unanimité. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les actionnaires.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.



Fait à Montpellier
Le 17 février 2026